Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote le jour du scrutin

Municipalité	Scrutin du
VILLE DE MACAMIC	2023 (année) 10 (mois) 22 (jour)

Je, JOELLE RANCOURT, avise les :
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

☑ partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;

☐ représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote le jour du scrutin aux endroits suivants : Page _____ de _____

BUREAU DE VOTE (Numéro)	ENDROIT (Adresse)
1	6, 7E AVENUE OUEST, MACAMIC - CLUB DE L'ÂGE D'OR
4	6, 7E AVENUE OUEST, MACAMIC - CLUB DE L'ÂGE D'OR

B) que ces bureaux seront ouverts :

dimanche : 2023 (année) 10 (mois) 22 (jour) — **10 h** (de) **20 h** (à)

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2023 (année) 10 (mois) 03 (jour)

SMR-42 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 186, 210 et 567